



## DÉCISION

N° : 2025-150

Exécutoire le : 13 JUIN 2025

Publiée / Notifiée le : 13 JUIN 2025

Visée le : 03 JUIN 2025

### COMMANDE PUBLIQUE

#### Marché n°20\_09/25

#### Maitrise d'œuvre pour la création d'une voie douce entre le Giratoire de Chaudieu et le stade RD991\_ Commune de Chindrieux Avenant n° 1 relatif à des prestations supplémentaires

---

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,  
Considérant la notification effectuée le 27/03/2024 à l'entreprise BARON INGENIERIE,

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : AVENANT

---

Le présent avenant a pour objet d'introduire le paiement d'une mission PRO supplémentaire correspondant à des modifications qui sont apparues après la notification conduisant le MOE à réaliser des prestations supplémentaires. Notamment, revoir l'emprise foncière, l'aménagement des croisements aux niveaux des entrées et sorties de parcelles privées et les girations des camions ainsi que l'étude de la diminution de la circonférence du Rond-point de Chaudieu.

Les prestations supplémentaires s'élèvent à 2000€ HT.

Le montant initial du marché était de 20 479.20 € HT, désormais il est à 22 479.20€ HT soit un pourcentage d'augmentation de 9.77%.

Cet avenant est passé en application de l'article R2194-8 du Code de la commande publique.

#### ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

---

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Baron ingénierie

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la  
commande publique  
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,  
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage  
le 03/06/2025 12:22:01



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Décision n.2025-150 : Marché n.20\_09/25 Maitrise d'oeuvre pour la création d'une voie douce entre le Giratoire de Chaudieu et le stade RD991\_ Commune de Chindrieux - Avenant n. 1 relatif à des prestations supplémentaires

---

**Date de transmission de l'acte :** 05/06/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 05/06/2025

---

**Numéro de l'acte :** Dec1010 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20250603-Dec1010-AR

---

**Date de décision :** 03/06/2025

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.3. Dossier d'avenant



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

**MARCHES PUBLICS**  
**AVENANT N° 01**

**EXE10**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

GRAND LAC –  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU LAC DU BOURGET  
1500 BD LEPIC  
73106 AIX LES BAINS

SERVICE : Travaux V.R.D

**B - Identification du titulaire du marché public**

BARON Ingénierie  
Actipole 4 – 242 rue Maurice Herzog  
73420 VIVIERS DU LAC

Mail : [stephaniebeck@baron-group.fr](mailto:stephaniebeck@baron-group.fr)  
Tél. : 04 79 35 85 21

**C - Objet du marché public**

**Intitulé :**

**Maitrise d'œuvre pour la Création d'une Voie Douce entre le Giratoire de CHAUDIEU et le STADE  
RD 991 - Commune de Chindrieux**

Référence administrative :

- N° du Marché : 20-09/25

Date de la notification du Marché : 27/03/2024

- N° d'Engagement : VR24-00141

## D - Objet de l'avenant n°01

Le marché de Maîtrise d'œuvre 20-09/25 fixait ses missions et les rémunérations correspondantes comme suit :

Eléments de Mission Moe		
	Taux de rémunération en %	Montant € H.T.
PRO	1,15 %	5 119,80 €
ACT - AMT	0,95 %	4 229,40 €
VISA	0,35 %	1 558,20 €
DET	1,80 %	8 013,60 €
AOR	0,35 %	1 558,20 €
<b>Montant total € HT</b>	<b>4,60 %</b>	<b>20 479,20 €</b>
<b>Coefficient de complexité (en pourcentage)</b>		

Ce marché ne comportait pas de mission de reprise de l'avant-projet à l'élaboration du programme de Moe.

Des échanges préalables ont été faits au niveau du Moa (service mobilité) et celui-ci avait indiqué que la mission AVP n'était pas nécessaire étant donné les certitudes en lien avec cette opération (emprise définitive connue et validée – gestion du foncier déterminée et définitive – aménagement de surface déjà validé en phase FAISA) – échange préalable avec CG 73 concernant l'étude des girations réalisé et validé.

Or, depuis le démarrage de la mission, cinq versions de plans PRO ont dû être étudiées :

- Version a – Projet fait sur la base de l'AVP initial,
- Version b - Recalibrage du giratoire et déplacement des CSE à la demande du Moa,
- Version c - Déplacement impossible des CSE finalement – retour au projet initial,
- Version d - Modification de la largeur de voirie conformément à la demande du Département,
- Version e - Adaptation du projet en fonction des emprises Foncier modifiée

Modifications introduites par le présent avenant :

Il s'est donc avéré, après notification du marché, que de nombreuses modifications sont apparues et que diverses solutions ont été étudiées par le Moe comme :

- l'emprise qui a été modifiée ainsi que l'emprise foncière,
- l'aménagement des croisements aux niveaux des entrée / sortie de parcelles privées,
- les girations des camions ainsi que l'étude de la diminution de la circonférence du Rond-Point de Chaudieu.

Cet avenant introduit donc le paiement d'une mission PRO supplémentaire correspondant à ces changements en application de l'article R2194-8 du Code de la commande publique.

Après échange et négociation avec le bureau d'étude BARON Ingénierie, cette mission d'étude PRO supplémentaire s'élève à un montant de 2 000 € H.T. Le bureau d'étude dispose d'un délai de 120 jours supplémentaires pour réaliser cette mission.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non  Oui

Montant marché de maîtrise d'œuvre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 20 479.20 €
- Montant TTC : 24 575.04 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 000 €
- Montant TTC : 2 400.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 9.77 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 22 479.20 €
- Montant TTC : 26 975.04 €

ABANDON DES RECLAMATIONS

L'équipe de maîtrise d'œuvre renonce à toutes réserves ou réclamations concernant l'exécution du marché initial complété des éventuels avenants et liés ou non à l'objet principal du présent avenant, pour tout fait antérieur à la signature par lui de cet avenant.

Les modifications apportées au contrat par le présent avenant ne pourront être invoquées par l'équipe de maîtrise d'œuvre titulaire à l'appui d'éventuelles réclamations.

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Cédrik HUMBERT, responsable d'agence de BARON Ingénierie	Au Viviers du Lac, le 27/05/2025	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A Aix-les-Bains....., le 12 JUIN 2025...

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*



Yves MERCIER  
Vice-Président à la Commande Publique

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

■ **En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

